

Portez des protections adaptées !

- **Portez des gants imperméables doublés de coton** quand vous manipulez du ciment, du mortier ou du béton frais.
- **Attention, les gants en cuir tannés au chrome sont totalement inadaptés.**
- **Utilisez des crèmes protectrices pour les mains** avant et après le travail afin de graisser la peau.
- **Portez des vêtements de travail couvrant tout le corps** et retirez-les quand le travail est terminé. Lavez-les régulièrement.
- **Portez des bottes étanches et des genouillères imperméables** si les pieds et genoux risquent d'entrer en contact avec le béton frais ou le mortier.

La mobilisation d'importants moyens de prévention a permis de réduire considérablement le nombre de dermatoses : 2355 cas recensés en 1960 contre 190 en 2002.

Fabricants, distributeurs et utilisateurs se sont mobilisés au travers d'une charte signée en 2000 pour améliorer la prévention au sein de la filière et développer le port systématique de protections individuelles.



Le ciment

Manipuler le ciment, le mortier et le béton frais **en toute sécurité**





Les ciments* sont traités pour limiter leur teneur en chrome VI soluble

(selon la norme NF P 15-590)

Suite à une directive européenne, les ciments contenant plus de 0,0002 % de chrome VI soluble (du poids sec total des ciments) sont traités avec un agent réducteur, le but visé étant de réduire les cas d'allergie au chrome. L'efficacité de l'agent réducteur est garantie pour une période précisée sur l'emballage. Une phrase imprimée sur le sac indique que ce ciment contient un agent réducteur de chrome VI soluble, actif pendant au moins le nombre de mois mentionné ou jusqu'à la date indiquée près de la date d'emballage à condition de conserver le sac fermé, dans un local sec, à température ambiante et sans contact avec le sol.



Si la date limite d'activité de l'agent réducteur est dépassée, cela n'affecte pas la qualité du ciment qui conserve toutes ses propriétés de liant. Toutefois sa teneur en chrome VI soluble pouvant dépasser les 0,0002%, son emploi ne sera possible que dans le cadre de procédés automatisés excluant tout contact avec la peau.

- Pour réaliser du mortier ou du béton frais, il faut mélanger de l'eau et du ciment. Lors du gâchage du ciment avec l'eau, la pâte de ciment devient fortement alcaline (pH12 à 13). Un contact prolongé avec la peau peut conduire à une irritation locale, appelée dermatose, voire à des brûlures ou à des lésions allergiques telles que l'eczéma.
- Lors de la préparation et mise en œuvre des mélanges à base de ciment, il faut éviter tout contact avec la peau et les yeux.
- Le mortier et le béton durcis, ne présentent aucun risque.

➤ Cette réglementation ne vous dispense en aucun cas de porter vos protections individuelles (gants, genouillères, etc.) car le caractère naturellement alcalin du ciment, à l'origine de la majorité des dermatoses, n'est pas modifié.



En respectant quelques précautions simples, le ciment et les préparations de ciment peuvent être maniés en toute sécurité.

Suivez le guide !

(*) Certains ciments, tels les ciments blancs, ne doivent pas être traités car ils sont naturellement pauvres en chrome VI soluble.



Vous souhaitez des informations supplémentaires sur les ciments ?

Une « **fiche de données de sécurité** » est à votre disposition sur simple demande chez le fabricant dont l'adresse figure sur le sac de ciment ou le bordereau de livraison.

